



## COMMUNIQUE

### L'intersyndicale SAPA et l'AD-PA demandent les moyens de réussir le déconfinement

Depuis le début de la crise épidémique l'ensemble des professionnels de l'aide aux personnes âgées, en établissement comme à domicile, sont pleinement mobilisés en première ligne de la lutte contre le coronavirus.

Le Ministre de la santé a annoncé que les salariés des établissements et services à domicile bénéficieront dans ce contexte d'une prime dans les prochaines semaines.

Pour autant, l'intersyndicale attend de l'Etat qu'il fasse en sorte, ces primes maintenant confirmées, qu'elles soient versées sans délai aux salariés impactés par l'épidémie depuis plusieurs mois.

Au-delà, alors que ces professionnels de l'aide aux personnes sont engagés depuis plusieurs semaines, éreintés et insuffisamment valorisés, que la lutte contre cette épidémie va encore s'étaler sur plusieurs semaines, que des périodes de congés vont être à prévoir et que la période estivale et ses risques caniculaires vont se présenter, l'intersyndicale et l'AD-PA demande à l'Etat d'engager les moyens nécessaires de les soutenir et mieux accompagner les personnes âgées sur les semaines et mois à venir .

L'intersyndicale SAPA et l'AD-PA demandent à l'Etat d'engager dès à présent les moyens nécessaires à la pleine réussite du déconfinement en consacrant 5 à 6 milliards d'euros au secteur de l'aide aux personnes âgées dans le cadre du plan de relance de 100 milliards d'euros annoncé par le Ministre de l'Économie et des Finances.

L'intersyndicale SAPA et l'AD-PA demande par ailleurs :

- des informations actualisées et précises sur le nombre de malades et de décès de personnes âgées en établissement comme à domicile
- un bilan actualisé des matériels mis à la disposition des salariés (masques, surblouses, charlottes, gants, ...)
- le recrutement de personnels en renfort pour arriver au ratio de 1 salarié pour 1 résident, en établissement et l'équivalent en services à domicile (notamment de psychologues pour soutenir personnes âgées, familles et salariés)
- la revalorisation des carrières et salaires, pour tous les salariés du secteur de l'aide aux personnes âgées et notamment de ceux de l'aide à domicile